Dossier technique

Finale Régionale Fédéral A et Performance Régional Individuel

Date : 4 et 5 mai 2019

Lieu : Illzach

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST

2

Note technique

Finale régionale Fédéral A et Performance régional individuel

...

Comité Régional Gym Grand Est

Forclusion des forfaits et accréditations juges-entraîneurs-chefs de délégation :

24 avril 2019

Contact technique :

Aurélie SPAETH
Responsable des compétitions
Tél : 03.83.18.87.84 - Portable : 06.02.59.43.04
mail : competition@ffgymgrandest.fr
Siège - Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin - 54 510 Tomblaine
http://grand-est.ffgym.fr/

Engagements des gymnastes :

Tarifs

GRAND EST	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	37 €	36 €	36 €
PERFORMANCE	22 €	26 €	36 €
FEDERAL	16 €	20 €	32 €

INTERDÉPARTEMENTAL	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	23 €	22 €	22 €
PERFORMANCE	16 €	19 €	27 €
FEDERAL	12 €	15 €	24 €
hors finalité régionale et grande région – rencontres Access	6 €	(Avec fourniture du carnet et du bracelet)	

GYMNASTES ET GROUPES HORS CONCOURS : MEME TARIF

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant, juges clubs et entraineurs se font via EngaGym. **A faire avant le 24 avril 2019**

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraineur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 2 entraîneurs maximum par équipe (s'il en fait la demande via EngaGym et nombre en correspondance avec la règlementation fédérale : cf. fin de document)

Règlement

Possibilité de procéder au paiement du 24/04/2019 au 02/05/2019 minuit
Règlement par virement bancaire :
Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par chèque :
***Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au service comptabilité, à l'adresse de l'antenne de Strasbourg, avant la compétition* (Réceptionné au plus tard le jeudi précédant la compétition).**

Pour tout forfait signalé
à partir du 25/04/2019 les droits d'engagements seront dus et une amende sera donnée en l'absence de présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de concourir (à transmettre au maximum 2 jours après la compétition à l'adresse competition@ffgymgrandest.fr).

Forfait

Date de déclaration des forfaits du 15/04/2019 au 24/04/2019 minuit

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition,
***ou* dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : competition@ffgymgrandest.fr**

Tous les forfaits doivent être déclarés sur ENGAGYM— Les demandes de repêchage pour le niveau supérieur doivent également être demandées sur ENGAGYM c'est le gestionnaire du niveau demandé qui acceptera ou non (justificatif obligatoire à fournir). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.
L'entraineur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des gymnastes présents.
Possibilité de présenter le PDF téléchargé sur EngaGym, ou bien les attestations licences, ou bien sur l'application PhotoGym.

Droit à l'image

Les gymnastes sont susceptibles d'être photographiés ou filmés lors de la compétition. S'ils ne le souhaitent pas, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous au plus tard 10 jours avant la compétition : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVElHqqzoUJUjQ/viewform

Musique

Date limite d'envoi des musiques au 29/04/2019 minuit

- Accédez à votre intranet club en rentrant vos identifiants sur le site de la FFG
- aller sur l'onglet compétition et cliquez sur « DJGym ».
- Sélectionnez la ou les gymnastes en cliquant sur l'icone « modifier » puis cliquez sur le « + » pour lui attribuer une musique
- Remplissez tous les champs et ajoutez un fichier mp3. Enregistrez. (Evitez les noms de fichiers trop longs).
- Vérifiez que le téléchargement a fonctionné en écoutant la musique après l'avoir enregistré.

Pas de procédure à faire si la musique a déjà été téléchargée pour les championnats départementaux et non modifiée.

En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur clé USB.
Rappel : pénalité de 0.50 pt sur le total de l'équipe en cas de musique non envoyée ou hors délais.

La présence des compétiteurs au palmarès est obligatoire, sauf si accord préalable du référent technique.
Tout compétiteur absent sans autorisation sera disqualifié. Les compétiteurs se présenteront au palmarès en tenue de compétition.

Informations diverses sur la compétition

- ✓ Référent technique : Stéphane KONIECZNY
- ✓ Référent administratif : Joseph HAUSSER
- ✓ Animateur/micro : François SUAREZ
- ✓ Responsable informatique : Justine BLAND
- ✓ Responsable des juges : Chantal SUAREZ / Nicolas CAMPANILE

RAPPEL REGLEMENTATION

Règlementation à l'adresse des gymnastes (rappel règlements techniques FFG)

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale
		» fausse présentation	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 57)	» absence de certificat médical	» pas d'engagement ou pas de participation
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
		» retard motivé à l'arrivée	» à disposition du responsable du déroulement
		» retard non motivé à l'arrivée	» non-participation
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe
REMPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe
TENUE (Règles générales, prendre en compte la lettre FFGym 2018-2019 et la brochure des programmes – Édition septembre 2018 pour des aménagements sur certaines filières)	» GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » GAM & GAF, tenue de compétition : tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » GAM & GAF, tenue complémentaire (survêtement, tee-shirt...) : tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur » GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les gymnastes » GAM : tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 10 à 13 ans » GAM : pas de boucles d'oreilles ni de piercing » GAF : le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échancré au-dessus de la crête iliaque » GAF : pas de jambières sauf certificat médical	» tenue non réglementaire (pour la GAM, si port de boxer il ne doit pas dépasser du short)	» -2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel (une seule fois pour toute la compétition, à l'agrès où l'infraction a été constatée par le responsable du jury)
PALMARÉS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) » Équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)
PUBLICITÉ	» voir page 56 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

Règlementation à l'adresse des entraîneurs (rappel règlements techniques FFG)

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros
		» fausse présentation	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. lettre FFGym 2018-2019)	» forfait non signalé	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de l'équipe	» infraction	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction	» -1 pt sur le total de l'équipe
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggins) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » si 2 entraîneurs, tenue identique	» tenue vestimentaire non réglementaire	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	*Individuel* » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe » l'entraîneur supplémentaire est exclu
	Équipe » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition	» non-respect	
PUBLICITÉ	» voir page 56 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

Règlementation à l'adresse des juges (rappel règlements techniques FFG)

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros
		» fausse présentation	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. lettre FFGym 2018-2019)	» forfait non signalé	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de l'équipe	» infraction	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction	» -1 pt sur le total de l'équipe
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggins) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » si 2 entraîneurs, tenue identique	» tenue vestimentaire non réglementaire	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	*Individuel* » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe » l'entraîneur supplémentaire est exclu
	Équipe » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition	» non-respect	
PUBLICITÉ	» voir page 56 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement entraîneurs dirigeants et juges club	Engagym	**24 avril 2019**
Date limite réponse formulaire droit à l'image	https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVElHqqzoUJUjQ/viewform	**24 avril 2019**
Paiement des engagements	Service comptabilité Strasbourg	**2 mai 2019**
Téléchargement et/ou modification des musiques	DJGYM	**29 avril 2019**